

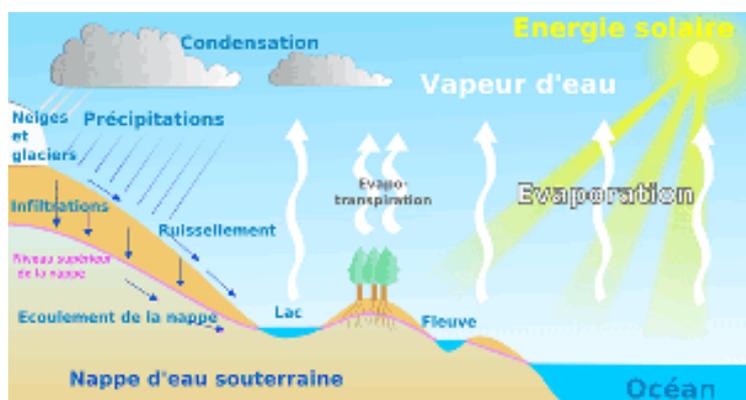
# L'EAU DU ROBINET : ORIGINE ET POTABILITÉ

Fiche-conseil n° 70

[mise à jour : juillet 2014]



L'eau qui arrive à nos robinets provient, en Wallonie, à 80% de nappes phréatiques. Ces nappes sont de gigantesques réserves souterraines d'eau alimentées par la pluie (voir « cycle de l'eau »).



Le cycle de l'eau (Toony | CC BY 3.0)

## LA PRODUCTION D'EAU

L'eau n'est pas réellement « produite », elle existe bien évidemment à l'état naturel. La production d'eau représente son pompage avant distribution dans les canalisations.

Chaque année, c'est ainsi 388 millions de m<sup>3</sup> d'eau qui sont produits en Wallonie pour la fourniture en eau potable des populations et des collectivités (ICEW 2012). On estime les réserves à 550 millions de m<sup>3</sup> par an.

Les 388 millions de m<sup>3</sup> ne sont cependant pas utilisés par la seule Wallonie: chaque année, près de 40% sont pompés à destination de Bruxelles et de la Flandre.

Enfin, l'entièreté de l'eau pompée n'arrive pas au consommateur final: le rendement du réseau wallon est de 70%. Les 30% « perdus » représentent, outre les fuites dans le réseau, l'utilisation d'eau par les producteurs eux-mêmes à des fins de nettoyage des conduites ainsi que la consommation d'eau des services d'incendie.

La production est très généralement assurée par les distributeurs eux-mêmes. Il existe une cinquantaine de producteurs d'eau mais trois d'entre eux assurent 85% de la production (SWDE, CILE, IECBW...). Pour connaître votre distributeur, référez-vous à votre facture ou allez sur [www.aquawal.be](http://www.aquawal.be), le site des opérateurs publics de l'eau en Wallonie.

## LES EAUX DE SURFACE

Sil'essentiel de l'eau distribuée provient de nappes souterraines, 20% de l'eau du robinet provient d'eau de surface (fleuves...) potabilisée. La qualité des eaux de surface varie fortement suivant leur origine. Selon le cas, elles sont naturellement riches en

matières en suspension et en matières organiques naturelles, acides, peu minéralisées... Elles sont également vulnérables aux pollutions. De ce fait, les eaux de surface nécessitent des installations de traitement conséquentes comprenant généralement des opérations de chloration, coagulation, floculation, décantation/flottaison, filtration, minéralisation, neutralisation de l'acidité. L'eau de surface peut aussi être filtrée sur du charbon actif. L'ozonisation est aussi une technique utilisée pour éliminer les micropolluants, les germes, les virus, les mauvais goûts, les couleurs et les odeurs.

Le coût du traitement, les variations saisonnières des caractéristiques de l'eau et les difficultés engendrées par les produits secondaires issus de la chloration d'eaux trop riches en matière organiques constituent les inconvénients majeurs des eaux de surface par rapport aux eaux souterraines.

Voir aussi notre fiche-conseil n° 8 : [Nitrate, chlore et plomb dans les eaux de distribution.](#)

## LES EAUX SOUTERRAINES

Les eaux souterraines sont mieux protégées contre les agressions naturelles et humaines. Leurs caractéristiques sont plus constantes et elles ne nécessitent généralement que des opérations de traitement ciblées sur l'une ou l'autre caractéristique suivant leur origine: une légère chloration destinée surtout à prévenir le développement de micro-organismes durant le transfert au consommateur, des opérations de déferrisation et de déminéralisation.

Les eaux souterraines, principale source d'eau potable donc, sont naturellement très pures. Malheureusement, la pratique montre une détérioration croissante de cette qualité du fait d'activités humaines, sources de pollutions tels que les nitrates, les pesticides, les hydrocarbures (quelques gouttes de mazout suffisent à rendre de grandes quantités d'eau impropres à la consommation ne fût-ce que par le goût et l'odeur). Les activités industrielles contribuent aussi à la pollution des eaux tout comme les bassins d'orage qui collectent des eaux provenant des routes et chargées de polluants divers: les produits provenant de l'usure du revêtement et des pneus, de l'échappement des véhicules, des sels de déneigement...

## PROTECTION DES CAPTAGES

Pour protéger les ressources en eaux, les zones de captages sont protégées par des aires géographiques concentriques dans lesquelles les activités sont réglementées. On distingue une zone de prise d'eau d'un rayon de 10 m dans laquelle s'effectue le captage, une zone de prévention de rayon variable équivalent à la distance que parcourrait en 24h un polluant dans le sol, et une zone de surveillance qui correspond à la zone de réalimentation de la nappe. Dans la zone de prévention sont ainsi interdits, par exemple: les stockages enterrés d'hydrocarbures ou d'engrais et de pesticides, les parkings pour plus de 20 véhicules à moteur, les terrains de sport et de loisirs etc.

## L'EAU POTABLE DANS LE RÉSEAU

L'eau du réseau de distribution est une eau potable, c'est-à-dire une eau qui ne doit pas nuire à la santé du consommateur. Elle doit avoir les qualités organoleptiques, physico-chimiques et microbiologiques requises pour la rendre agréable à l'oeil (limpidité, absence de coloration) et au goût (saveur et odeur agréables). L'eau potable doit rester aussi inerte que possible vis-à-vis des matériaux qui la véhiculent (canalisations, bouteilles...)

Les normes établies découlent des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'Union européenne a retranscrit ces recommandations dans la Directive sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (Directive 98/83/CE). Chaque État membre implémente alors cette Directive dans son droit national. En Belgique, puisque ce sont les Régions qui sont responsables de la politique de l'eau, chacune applique donc, avec ses particularités, cette législation.

Au final, une soixantaine de paramètres de qualité sont à respecter pour qu'une eau puisse être qualifiée de potable.

## ÉCONOMISONS L'EAU POTABLE

Selon une enquête réalisée par Aquawal en 2009, nous consommons, en moyenne, 94 litres d'eau par personne et par jour. Sur cette quantité, le WWF estime qu'on n'utilise que quelques pourcents à un usage réellement alimentaires (boisson, cuisine).

Voir aussi: fiche-conseil n°7 « [Economiser l'eau](#) ».

## FAUT-IL FILTRER L'EAU DE DISTRIBUTION ?

En principe non, l'eau du réseau est potable et de ce fait parfaitement bonne pour la santé sans qu'il soit nécessaire de la traiter. Tout au plus peut-on utiliser des carafes filtrantes pour diminuer certains éléments comme les nitrates, même si l'eau de distribution respecte les normes en vigueur. L'utilisation de carafes filtrantes peut également améliorer le goût ou l'odeur de l'eau. Attention cependant de bien changer les filtres en temps et en heure, sous peine de détériorer la qualité de l'eau que l'on filtre...

L'utilisation de filtres plus poussés comme l'osmose inverse ou les filtres céramiques ne sont absolument pas indispensables pour l'eau de distribution. Ils ne sont nécessaires que pour la potabilisation de l'eau de pluie.

Voir aussi fiche-conseil n°34 « [Les filtres à eau](#) ».

## FAUT-IL ADOUCIR L'EAU DE DISTRIBUTION ?

L'eau distribuée en Wallonie est dure à très dure, à quelques exceptions près. C'est-à-dire qu'elle contient beaucoup de calcaire. L'installation d'un adoucisseur peut être envisagée si la dureté de l'eau dépasse les 30°F, mais n'est cependant pas indispensable pour autant. De par le fonctionnement des adoucisseurs à échange d'ions, on conseille de ne les installer que sur le réseau d'eau chaude. Les anticalcaires électroniques ou magnétiques sont inefficaces à l'échelle des particuliers.

Voir aussi: fiche-conseil n°27 « [La dureté de l'eau](#) ».

## QUI CONTACTER SI L'EAU NE SEMBLE PAS DE BONNE QUALITÉ ?

Si vous estimez que l'eau qui est distribuée chez vous n'est pas conforme, la première chose à faire est de contacter directement votre distributeur. Si ces contacts ne sont pas suffisants,

vous pouvez également contacter le [Service Public de Wallonie](#). (081 33 63 37).

Attention que la qualité de l'eau peut être affectée par les conduites du bâtiment que vous occupez.

## ET SI L'EAU A UNE ODEUR DE CHLORE ?

Quelques petites astuces pour faire disparaître cette odeur :

Remplir une carafe d'eau quelques heures avant de la consommer et la placer au réfrigérateur. Le chlore est volatil, il s'évaporera.

Incorporer quelques gouttes de citron ou un zeste dans la carafe, ce qui parfumerait agréablement l'eau et ferait disparaître le goût chloré.

Utiliser une cruche filtrante (filtre à charbon actif en plus d'une résine échangeuse d'ions).

## POUR EN SAVOIR PLUS :

### Producteurs, distributeurs et fédérations :

- [la Société Wallonne des Distributeurs d'Eau \(SWDE\)](#) ;
- [Vivaqua \(Bruxelles / anciennement CBE\)](#) ;
- [la Fédération belge du secteur de l'eau \(belgaqua\)](#).
- AQUAWAL, l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie: [www.aquawal.be](http://www.aquawal.be)

### Ressources documentaires :

- Les indicateurs clés de l'environnement wallon (ICEW) 2012 - <http://etat.environnement.wallonie.be>
- « Vivons l'eau », dossier du WWF: [www.wwf.be](http://www.wwf.be)

Cette publication est mise à disposition sous un contrat [Creative Commons](#)



Des réponses personnalisées à vos questions :  
081 730 730 | [info@ecoconso.be](mailto:info@ecoconso.be)  
[www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)

